



Commune
de
CONTZ-LES-BAINS

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU

La commune vous signale le passage de l'ouvrier communal chargé du relevé des compteurs d'eau du **04/11/2024** au **15/11/2024**. Il effectuera le relevé les jours de semaine et pendant ses heures de travail.

Pour faciliter le relevé, vous pouvez néanmoins remplir ce document et le remettre en Mairie pour le **06/11/2024** au plus tard (ou par email à contzlesbains@wanadoo.fr)

Propriétaire

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Locataire (si différent)

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Date : __ / __ / ____

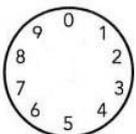
Signature :

COMPTEUR À AIGUILLE

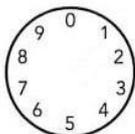
Si vous avez un compteur à aiguilles, indiquez par un trait plein la position des aiguilles.

Quel que soit le nombre et la position de vos cadrans, respectez l'ordre : Unité (1), Dizaine (10), Centaine (100), Mille (1000).

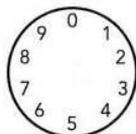
Ne pas s'occuper des cadrans rouges



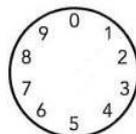
1000



100



10



1

COMPTEUR À CHIFFRES

Si vous avez un compteur à lecture directe, indiquez dans les cases ci-dessous, les chiffres visibles dans les cases correspondantes de votre compteur.

Ne pas s'occuper des cases rouges sur le côté droit

--	--	--	--	--

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de relever le compteur d'eau et de le signaler en Mairie, lors de la vente de la propriété, avant que les nouveaux propriétaires s'installent.